Commission d’appel en matière d’évaluation et d’urbanisme

Rapport annuel 2023-2024

Centre-ville de Fredericton
435, rue King, bureau 201
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E5

506-453-2126

Message du président

Chers membres et intervenants,

Je suis heureux de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice financier 2023-2024.

En tout, 261 appels ont été déposés auprès de la Commission pendant cet exercice financier. Bon nombre de ces appels ont été réglés avec l'aide du personnel administratif sous la surveillance de la Commission. Les appels qui n'ont pas été réglés de cette manière ont été soumis à une décision par la Commission, ce qui a nécessité 43 jours d'audiences.

Pendant l'exercice, la Commission a statué sur 233 dossiers. Elle a publié 128 décisions écrites.

Je profite de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance envers les membres de la Commission (désormais appelée le Tribunal d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme) et du personnel administratif et professionnel pour leur dévouement et leur service.

Michel C. Leger

Président

Mandat

Pendant l'exercice financier 2023-2024, la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme (CAEU) existait en application de la *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.* Le 15 mai 2024, la *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme* a été abrogée et la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est devenue le Tribunal d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme en vertu de la *Loi sur la Commission de la gouvernance locale*. Le Tribunal est toujours chargé d'entendre les appels et de prendre des décisions en vertu de la *Loi sur l'évaluation*, de la *Loi sur l'urbanisme* et de la *Loi sur la conservation du patrimoine*. Il relève de la Commission de la gouvernance locale, mais demeure indépendant. Son mandat n'a pas changé.

Au cours de l'exercice en question, la Commission était chargée d'entendre les appels suivants et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

Le Tribunal tient des audiences par l'intermédiaire de cinq comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Les appels peuvent être entendus par un comité composé du président et d'un ou deux membres nommés de la région d'origine de l'appel ou, avec le consentement des parties, par le président seulement. Le président peut désigner un vice-président qui agira en son nom. De même, un membre suppléant ou un membre d'une autre région peut être désigné pour agir au

nom d'un membre de la même région pour les audiences d'appels si le président estime que cela est nécessaire.

Composition de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme en date du 31 mars 2024

Présidente

1. Micheline T. Doiron

Vice-présidents

2. Terrence Lenihan (Bathurst)
3. Brigitte Ouellette (Grand-Sault)
4. Andrew Costin (Saint John)

Membres des diverses régions

5. Yanik Hachey (Campbellton)
6. Monica Plourde (Edmundston)
7. Clément Tremblay (Dalhousie)
8. Mel Parker (Campbellton)
9. Micheline Hachey (Bathurst)
10. Robert Trevors (Miramichi)
11. Gerard Robichaud (Neguac)
12. Robert Arsenault (Dieppe)
13. Angela Breau Caissie (Cocagne)
14. Sylvie Melanson (Shediac)
15. Stephen Purdy (Dorchester)
16. Ralph Forte (Rothesay)
17. Bill Campbell (St. George)
18. L. Graeme MacKinnon (Hampton)
19. Sandy Bastarache (Saint John)
20. Giselle Price (Fredericton)
21. Darlene Skaarup (River de Chute)
22. David Hildebrand (Fredericton)
23. Gary Mersereau (Fredericton)

Législation en 2023-2024

- *Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, L.R.N.-B. de 2011, c. 114 2011, C.114.pdf (gnb.ca)
- *Loi sur l'évaluation*, L.R.N.-B. de 1973, c. A-14 A-14.pdf (gnb.ca)
- *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. de 2017, c. 19 2017, C.19.pdf (gnb.ca)
- *Loi sur la conservation du patrimoine*, L.N.-B. de 2009, c. H-4.05 H-4.05.pdf (gnb.ca)

Activités en 2023-2024

- En tout, 241 appels ont été interjetés en vertu de la *Loi sur l'évaluation*. De ce nombre, 229 avaient trait à des biens résidentiels et 12, à des biens commerciaux.
- En tout, 199 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience.
- La Commission a traité 184 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 15 appels en matière d'évaluation foncière commerciale.
- À la fin de l'exercice financier, 110 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et neuf appels en matière d'évaluation foncière commerciale en suspens ont été reportés.
- En tout, 20 appels en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été interjetés et 34 ont été réglés en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*. Onze appels ont été reportés.
- Un appel a été interjeté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*, mais il n'a pas été reporté.

Informations financières en 2023-2024

BUDGET ET DÉPENSES DE LA COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET D'URBANISME DU 1ER AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Catégorie	***Budget***	***Dépenses réelles***
Salaires et avantages sociaux	318 534 $	284 222,30 $
Déplacements et hébergement	9 202 $	13 988,88 $
Fournitures	5 164 $	10 505,75 $
Services juridiques et autres services spéciaux	2 100 $	22 778,50 $
TOTAL	335 000 $	331 505,43 $

Remarques :

- Les salaires comprennent ceux du personnel permanent et contractuel ainsi que les paiements pour les personnes présentes aux audiences. Les avantages sociaux comprennent l'assurance-emploi, les soins médicaux et dentaires et les cotisations des membres.
- La catégorie des déplacements et de l'hébergement comprend les dépenses relatives aux déplacements du personnel, aux conférences, à l'indemnité de voiture pour la présidente et au stationnement désigné pour le personnel.
- La catégorie des fournitures comprend les fournitures de bureau, l'équipement et le matériel nécessaire pour la prestation des programmes.

- Les services juridiques et autres services spéciaux comprennent les dépenses engagées pour obtenir des services juridiques professionnels pour les audiences d'appel en matière d'évaluation ainsi que les frais de location des salles requises pour la tenue des audiences.

Personnel en 2023-2024

Micheline Doiron, présidente : La présidente ou le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme doit être un avocat membre en règle du Barreau du Nouveau-Brunswick depuis au moins cinq ans.

Jessica Bragdon, administratrice de la Commission : L'administratrice ou l'administrateur de la Commission est le point de contact avec le public pour les appels en matière d'évaluation, d'urbanisme et de conservation du patrimoine.

Kathy Malcolm, adjointe administrative : Adjointe administrative occasionnelle à temps partiel.